



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf : OFF/DAL/S.MAR/N° 696 /2020

Casablanca, le... 02 MARS 2020

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 43/2020, relatif aux Travaux de Construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de l'oriental à Nador.

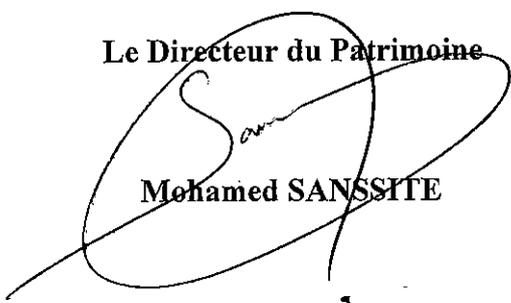
P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, 26 Février 2020 à 10 Heures, lieu à la Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 43/2020 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine


Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFPPT

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°43/2020 : Travaux de construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de l'Oriental à Nador

Etaient présents :

M. Amine KAHLOUCH	SGTM (voir liste de présence ci jointe)
M. Hamza OUALALOU	TGCC (voir liste de présence ci jointe)
M. Mounir ACHAOU	RICHEBOIS (voir liste de présence ci jointe)
M. Hassani SAMIR	JET CONTRACTORS (voir liste de présence ci jointe)
M. Ziad MOUKASSE	ENGIE (voir liste de présence ci jointe)
Mme Bouchra FAROUK	ENGIE (voir liste de présence ci jointe)
M. Mohamed Larbi CHARAFI	Architecte (voir liste de présence ci jointe)
M. Slim ELAAOUI	Cabinet Charafi Architecte (voir liste de présence ci jointe)
M. Hamza CHARAFI	Cabinet Charafi Architecte (voir liste de présence ci jointe)
M. Hassan ELBOURI	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
Mme Naima AAYOUD	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
Mme Meriem Ouacha	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
M. Said LAAYOUNI	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
M. Mustapha ECHARED	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
Mme Hanan ABDULWAHAB	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
M. Abdelmoutalib KHIRI	DP /OFPPT
Mme Nadia OUEDGHIRI	DP/OFPPT
Mme Zineb LOUDGHIRI	DP/OFPPT

Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives aux attestations de références demandées dans le dossier technique et prévues dans les articles 7 et 20 du règlement précité.

Il a été rappelé séance tenante les critères d'évaluation des capacités technique des concurrents selon les exigences du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°43/2020.

Les questions suivantes ont été posées par les entreprises :

Question 1 : Les attestations des maîtres d'ouvrages délégués publics sont-elles acceptées ?

Réponse 1 : Oui et ce conformément au paragraphe B-1-2 de l'article 7 du règlement de consultation.



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFPPT

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Question 2 : Les CVs doivent-ils être signés par le responsable directe ou par le directeur de l'entreprise ?

Réponse 2 : Les CVs doivent être cosignés par le directeur de l'entreprise et la personne concernée.

Question 3 : Les schémas unifilaire ne nous ont pas été transmis

Réponse 3 : Les schémas unifilaires sont publiés dans le portail des marchés publics.

Question 4 : Pourquoi avoir choisi la solution de radier général ?

Réponse 4 : Le radier général fait partie des solutions proposées par le laboratoire ayant réalisé les études géotechniques, cette solution a été jugée par le BET comme étant la solution la plus optimisée.

Question 5 : Est-ce que les plans de structures sont disponibles en version Autocad ?

Réponse 5 : Les plans de coffrage ont été publiés en version Autocad

Question 6 : Est-ce qu'il faut respecter les marques mentionnés dans le CPS ou peut on utiliser des marques avec des caractéristiques similaires ?

Réponse 6 : Il est demandé à l'entreprise de présenter des articles de même marque ou de marques ayant des caractéristiques supérieures ou équivalentes aux caractéristiques exigées par le CPS.

Question 7 : Est-ce que les fiches techniques sont exigées ?

Réponse 7 : Non, il n'est pas demandé de présenter les fiches techniques des produits dans le dossier d'appel d'offre, toutefois, elles seront nécessaires pour la validation des échantillons lors de l'exécution des travaux.

04